



Installation garage mécanique auto et carrosserie dans une coprop

Par Nicolas D

Bonjour,

Je réside dans un appartement au sein d'une copropriété gérée en syndic bénévole. L'un des lots est un local de type commercial, le propriétaire vient de louer son bien avec un bail tout commerce dans lequel ça s'installe un garage de réparation mécanique avec une partie carrosserie sans qu'aucun travaux de mise en conformité ne soit pas alors que cela commence à créer des nuisances sonores et olfactives. Peut-on l'attaquer en justice pour bloquer le bail et stopper cette activité ?

Merci d'avance pour votre réponse

Par ESP

Bonjour

Tout à fait.

Je vous conseille, dans un premier temps, de vous rendre en mairie afin d'obtenir le règlement et le passage du Service Communal d'Hygiène et de la Santé.

Par Nicolas D

Merci beaucoup pour votre réponse très bonne journée.

Nicolas

Par ESP

C'est peu de chose.

Par Al Bundy

Bonjour,

Sur le plan de l'urbanisme vérifiez si cette activité est autorisée par le règlement du PLU, si le locataire a fait les démarches nécessaires relatives à un établissement recevant du public (ERP) via notamment une autorisation de travaux.

Vous pouvez aussi vérifier les contraintes qui existent dans le règlement sanitaire départemental.

Par Nicolas D

Merci beaucoup pour votre réponse bonne journée et